

Signez pour Maman, Papa et les Enfants !



Article rédigé par *Mum,dad and kids*, le 22 mars 2017

Les disputes les plus âpres naissent parfois de détails que l'on pourrait qualifier d'insignifiants : des quiproquos, des malentendus entre personnes de bonne foi que rien ne devrait en bonne logique opposer. C'est parfois le seul sens d'un mot qui devient le casus belli. Que ce soit du fait de nos sensibilités propres ou de nos imparfaites maîtrises du langage, le même signifiant n'a pas de signifiés identiques ou suffisamment proches chez les interlocuteurs pour éviter l'incompréhension, voire l'opposition. Le dictionnaire devient alors un juge de paix qui permet, si l'on a recours à lui, d'affiner chez chacun sa pensée en usant des mots en conformité avec la norme commune. Cela suppose un peu d'humilité et de prendre le risque de mettre en évidence que ce que nous pensions être le sens d'un mot partagé entre tous n'est qu'une vision de notre esprit. Les dictionnaires sont essentiels à un monde où les hommes échangent des idées.

Toutes les professions développent un vocabulaire spécialisé, un jargon plus ou moins hermétique qui sert parfois de barrière à l'entrée, de mur infranchissable au commun des mortels, permettant ainsi l'entre soi. Les juristes ne dérogent pas à cette règle et supposeront par exemple des contrats synallagmatiques pour indiquer que des obligations y sont réciproques. Mais les juristes (comme tous les autres) ne recréent pas tout un langage, juste parfois quelques mots, et surtout ils confèrent à certains mots existants des sens spécifiques. Les sources d'ambiguïtés sont donc nombreuses.

Il y a parfois des batailles rangées autour du sens des mots. En 2012-2013, en plus d'un changement radical de la norme législative, le sens des mots mariage et filiation faisait l'objet d'une lutte sans merci. Une bataille perdue, puisqu'un gamin fabriqué pour compte de tiers et acquis au terme d'un sordide contrat verra une filiation bricolée par la loi et mensongère quant à la biologie devenir SA filiation, dans l'acception juridique du terme.

Une riposte est tentée au niveau de l'Union Européenne : définir un certain nombre de mots clefs relatifs à notre anthropologie multiséculaire. Il s'agit de l'initiative Mum, Dad and Kids, portée par la nébuleuse internationale résultant de la mobilisation initiée par la Manif pour Tous. Elle prend la forme d'une pétition et demande que soient établies en Europe des définitions simples et robustes qui deviendraient la norme juridique. Voici une traduction du passage essentiel de cette initiative :

(a) le mot « **mariage** » signifie l'union légale entre un homme et une femme comme mari et femme, et le mot « **époux** » désigne une personne du sexe opposé étant soit un mari, soit une femme ;

(b) le mot « **famille** » comprend

(i) les époux,

(ii) les descendants d'une personne et/ou de son époux,

(iii) les ascendants directs d'une personne et de son époux.

(c) les mots « **vie de famille** » et « **relation familiale** » comprennent les relations entre

(i) les époux, ou

(ii) une personne et chacune des personnes désignées au paragraphe (b) item (ii) ou (iii)

Une pétition de plus, pourquoi faire ? Seront tentés de dire les 700 000 déçus du CESE. C'est vrai. Il n'y a pas de raison objective de faire plus confiance à l'Europe qu'à la France en matière de respect de la volonté des peuples. Toute personne lucide sait que la démocratie est bien malmenée. Mais renoncer à s'exprimer, c'est s'avouer vaincu et accepter que cette démocratie ne soit plus qu'un hochet sans substance agité par les histrions médiatiques.

La date de limite de collecte de ces signatures est le 3 avril. Vous pouvez (en vous munissant d'une pièce d'identité dont le numéro vous sera demandé pour contrôle) la signer en ligne sur le site www.mumdadandkids.eu. Plus encore, vous pouvez diffuser et promouvoir aussi largement que possible cette initiative dans vos cercles familiaux et amicaux. Merci d'avance !